

Barème 2023 pour déclaration 2024

Quel est le barème kilométrique applicable aux voitures ?

Puissance fiscale (en chevaux)	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 km à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 chevaux et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1061$	$d \times 0,369$
4 chevaux	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1 330$	$d \times 0,408$
5 chevaux	$d \times 0,636$	$(d \times 0,356) + 1 391$	$d \times 0,427$
6 chevaux	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1 457$	$d \times 0,448$
7 chevaux et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1 512$	$d \times 0,470$

Quel barème kilométrique pour une voiture électrique ?

Si vous utilisez une voiture électrique pour vous rendre au travail, vous devez appliquer le même barème kilométrique que celui en vigueur pour les voitures thermiques. Néanmoins, une fois le montant de l'indemnité kilométrique calculé, vous devez lui ajouter une majoration de 20% depuis 2021. Concrètement une voiture électrique offre plus de déduction qu'une voiture classique ou hybride.

Quel est le barème kilométrique pour une moto ou un scooter (de plus de 50 cm³) ?

Barème des indemnités kilométriques applicables aux motos et scooters (+ de 50cm ³)			
Puissance fiscale (en chevaux)	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au delà de 6 000 km
1 à 2 chevaux	$d \times 0,395$	$(d \times 0,099) + 890$	$d \times 0,247$
3 à 5 chevaux	$d \times 0,468$	$(d \times 0,082) + 1 158$	$d \times 0,275$
6 chevaux et au-delà	$d \times 0,606$	$(d \times 0,079) + 1 583$	$d \times 0,343$